



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances et contributions  
**Office du personnel de l'Etat**

Service d'évaluation des fonctions

## DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

**Gardien/gardienne du centre protection civile**

Code fonction

6.30.006

2. But de la fonction

Surveiller et entretenir des bâtiments, des installations et des pelouses.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la surveillance générale et permanente de tous les bâtiments et locaux, ainsi que des installations techniques (chaufferie, distribution d'eau, pompes et autres dispositifs);
- l'ouverture et la fermeture des portes; la mise en ordre des locaux;
- l'entretien des allées, des pelouses, des arbres, des buissons et des fleurs;
- le nettoyage des vestiaires et des douches; l'évacuation des poubelles;
- le contrôle et la surveillance des nettoyages; l'établissement du décompte des heures de travail des nettoyeurs;
- la tenue des stocks de produits d'entretien et de nettoyage;
- l'exécution d'autres tâches requises par la hiérarchie.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	D	B	D	D	E	Cl. max. 08
Points	15	4	15	21	25	Total 80